



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à *l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le **MARDI 7 NOVEMBRE 2023, À 19 H 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le règlement CA28 0083 intitulé *Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024* sera adopté.

Fait à Montréal,
Ce 13 octobre 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza